



**PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
(sous bassins de Mailly Raineval et Ainal)**

**ACTUALISATION DE L'ÉTUDE INITIALE
RÉDACTION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUN**

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de communes Avre Luce Noye

ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

EPTB Somme – Syndicat mixte AMEVA

Rapport d'analyse des offres

TYPE DE MARCHE

PROCEDURE ADAPTEE

en application des dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de commande publique

I. RAPPEL DE L'OBJET DU MARCHÉ

Lors d'épisodes pluvieux de forte intensité, les vallées et vallons secs du bassin versant d'Ainval et de Mailly-Raineval sont sujets à des phénomènes récurrents de ruissellement et coulée de boue.

Sur ces deux secteurs, la commune de Mailly-Raineval demeure la plus exposée avec trois arrêtés de catastrophe naturelle relatifs à des inondations par coulée de boue depuis 1999. L'événement du 3 septembre 2011 a été particulièrement marquant avec une ampleur exceptionnelle et des dégâts matériels considérables notamment rue des Charrons, place de la mairie de Mailly-Raineval ou encore sur la Grande rue d'Ainval pour le bassin versant D'ainval...

Pour se prémunir d'un tel événement encore dans toutes les mémoires, l'ex Communauté de Communes du Val de Noye a délégué auprès de l'EPTB Somme - AMEVA deux expertises spécifiques. Confiées à la Chambre d'agriculture de la Somme, ces dernières ont concerné deux sous bassins d'une superficie totale de 2 944 ha répartis sur 9 communes : Chirmont, Esclainvillers, Folleville, Grivesnes, Louvrechy, Mailly-Raineval, Quiry-le-Sec, Sourdon et Thory.

Pour maintenir la cohérence hydraulique du territoire, le bassin versant de Mailly Raineval de la présente demande est étendu dans sa partie aval. La superficie totale étudiée est donc de 3 326 ha.

Finalisée en 2014, les études portées par l'AMEVA ont abouti sur des propositions d'aménagement reposant principalement sur l'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce, la restauration et le maintien d'éléments fixes du paysage et la création ponctuelle d'ouvrages structurants.

Faute d'accord entre les différentes communes concernées pour le financement des travaux, les deux programmes d'aménagement sont restés à l'état de projet.

La Communauté de Communes Avre, Luce, Noye (CCALN) issue de la fusion des ex CC Val de Noye et ex CC Avre, Luce Moreuil s'est engagée dans la lutte contre l'érosion des sols dans le cadre de sa compétence facultative n 5.3.2 : Actions d'aménagement pour la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales. Les programmes existants sur les sous bassins de Mailly Raineval et Ainval constituent donc une priorité d'intervention. Le lancement opérationnel de ces derniers nécessite au préalable une remise à jour des études initiales, le montage de dossiers réglementaires (DIG et autorisation environnementale), une phase de concertation avec les exploitants agricoles ainsi que le lancement d'une enquête publique.

À noter que la CCALN bénéficie de l'assistance du « Pôle érosion », dispositif d'accompagnement mis en place par l'EPTB Somme -AMEVA en partenariat avec l'association SOMme Espace Agronomie (SOMEA). Le « Pôle érosion » assurera ainsi le suivi du présent marché et la phase de concertation avec les exploitants agricoles et propriétaires de terrain visés par des actions.

L'étude en projet est financée dans le cadre de la fiche action 17 du Plan Somme 2015-2020 avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (60%), de la Région Hauts de France (20%) et de la Communauté de communes Avre Luce Noye (20%).

Pour rappel le montant total du marché d'étude a été estimé à **30 500,00 € HT**.

II. PROCÉDURE DE CONSULTATION

2.1. Type de procédure

Procédure adaptée (article R. 2123-1 du Code de commande publique)

2.2. Lots / Tranches

Le marché d'étude se compose d'un lot unique divisé en 3 phases successives :

La phase 1 comprend la mise à jour des études initiales avec une reprise des états des lieux d'origine, la vérification du dimensionnement des aménagements et ajustements éventuels, le chiffrage des programmes d'actions et la définition des plans de financement.

La phase 2 est consacrée aux réunions de présentation territoriales avant le lancement des démarches de concertation du Pôle érosion.

Enfin la phase 3 concerne la rédaction du dossier d'enquête publique nécessaire à la mise en œuvre des travaux (procédure DIG et autorisation environnementale)

2.3. Publicité et durée de la consultation

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le **17 aout 2020** sur le site <https://marchespublics596280.fr/>.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi **18 septembre 2020 à 12 h 00**, soit **4** semaines de consultation.

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours à compter de la réception des offres.

2.4. Registre des retraits

10 entreprises identifiées ont retiré un dossier de consultation sur la plateforme :

N°	DATE	RAISON SOCIALE
1	17/08/2020	FINEDI
2	17/08/2020	KLEKOOON ALG
3	18/08/2020	CDES
4	18/08/2020	INGETEC
5	18/08/2020	GEONORD
6	19/08/2020	IRH Ingénieur Conseil
7	19/08/2020	SOGETI ingénierie infra
8	19/08/2020	DOUBLETRADE
9	25/08/2020	ARTELIA
10	25/08/2020	TELLIER PAYSAGE

2.5. Offres reçues

3 offres ont été déposées sur la plateforme :

DATE DE RÉCEPTION	RAISON SOCIALE	OBSERVATIONS
18/09/2020	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME	
18/09/2020	GéoNord - IRH ingénierie conseil	
18/09/2020	ALISE	

III. ANALYSE DES OFFRES

3.1. Critères retenus pour le jugement des offres

Les critères utilisés pour le jugement des offres sont définis à l'article IV du règlement de la consultation. Ces derniers sont pondérés de la manière suivante :

- La valeur technique de l'offre, notée sur 40 points, dont :
 - Les moyens humains et matériels affectés à l'opération, notés sur 15 points,
 - La méthodologie proposée, sur 25 points,
- Le prix des prestations (globalité du marché), noté sur 60 points.

Le candidat moins disant sera crédité de la note partielle de 60.

Les autres candidats auront une note égale au résultat du calcul suivant :

$$\frac{\text{offre du moins disant}}{\text{offre du candidat}} \times 60$$

arrondi un chiffre après la virgule.

Le classement est effectué en totalisant les deux notes partielles.

3.2. Valeur technique des offres

3.2.1. Moyens humains et matériels affectés à l'opération

Moyens humains

Globalement, les candidats disposent de personnels qualifiés et compétents pour les domaines recherchés. Toutefois quelques disparités entre les équipes projets peuvent être soulignées :

- **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME**, 1 chef de projet, 1 ingénieur d'études, 1 charge de mission, 2 chargés d'études, assistante et responsable de la communication. Profil agro prépondérant. Expériences sur volet agricole de documents d'urbanisme. Pas d'écologue dans l'équipe. Aptitudes au pilotage professionnel de drones.
- **GEONORD-IRH ingénierie Conseil** : 2 ingénieurs affectés à l'opération avec grandes expériences dans les domaines agricoles (agronomie, agroécologie, environnement), 1 ingénieur hydraulicien, 1 pédologue en soutien pour l'interprétation des données terrains, 1 assistante de direction en appui à la saisie de données.
- **ALISE** : 2 chefs de projet et 4 chargés d'études affectés à l'opération avec compétences recherchées : agronome, hydraulicien, écologue, ... Références dans les domaines recherchés : maîtrise du ruissellement et érosion des sols, gestion des eaux pluviales, dossiers réglementaires

Moyens matériels

2 des 3 offres proposent le matériel indispensable pour les expertises de terrain (appareils photos, GPS, cartographie nomade, tarière, véhicule,...), l'établissement de cartographies (ordinateur, traceur, logiciel SIG) et la tenue de réunion (logiciel de diaporamas, vidéoprojecteur). Les différences sont plus notables sur l'utilisation de logiciels ou matériels plus spécifiques : modélisation des écoulements / ruissellements, réalisation de plans sous CAO-DAO, de MNT par drone,...

- **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME** utilise des logiciels spécialement développés pour l'étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols : HEC-HMS (utilisation éventuelle pour vérification de la méthode rationnelle), réalisation de photogrammétrie spécifique / évaluation des écoulements par drone, pas d'outils CAO-DAO.

- **GEONORD - IRH ingénierie Conseil** possède l'ensemble du matériel requis pour les besoins de l'étude : CAO-DAO, logiciels de conception d'ouvrages hydrauliques, de modélisation des écoulements.
- **ALISE** ne propose pas de chapitres dédiés aux moyens matériels à dispositions, seule la mention de certain logiciel est présente (SIG et HEC HMS) dans le descriptif de la mission.

3.2.3. Méthodologie proposée

L'ensemble des candidats présentent des méthodologies similaires et conformes à la demande pour la modélisation des écoulements. La différence se réalise sur les expertises de terrain, les entretiens avec les acteurs locaux et la rédaction du dossier réglementaire.

- **LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME** propose une méthodologie contextualisée au domaine d'étude démontrant une connaissance très fine du territoire. Les démarches de consultation des exploitants agricoles, acteurs divers, les expertises de terrain sont bien appréhendées (rencontres sur RDV, estimation du nombre d'exploitant,...). Une synthèse détaillée est prévue. La possibilité de réalisation d'un MNT de précision par drone sur une partie du territoire et son exploitation pour les besoins de l'étude constituent une plus-value certaine. De plus, les programmes d'actions proposés feront l'objet d'une estimation financière précise pour leur mise en place et leur entretien (sur 5 ans). Le volet de rédaction du dossier réglementaire est conforme à la demande.
- **IRH ingénierie Conseil -GEONORD** prévoit que l'enquête auprès des exploitants soit réalisée sous la forme de courriers questionnaires complétés de RDV auprès des agriculteurs volontaires et deux permanences en mairie avec visites de terrain si nécessaire. Les acteurs locaux seront quant à eux contactés uniquement par questionnaires en ligne. Le bureau d'étude propose de présenter un programme d'action sous forme de un panel (le choix final sera laissé aux exploitants) ce qui rend l'estimation financière du programme incertaine. La présentation de la rédaction du dossier d'enquête publique est rapide mais conforme au CCTP.
- **ALISE** reprend dans son offre l'essentiel des éléments du CCTP avec des exemples de livrables correspondants aux attentes de l'étude. Les enquêtes et expertises locales sont réalisées de façon individuelle ou par groupe si l'ilot de cultures est restreint. Les propositions d'actions seront détaillées et hiérarchisées. Le descriptif de la rédaction du dossier d'enquête publique est très complet.

3.2.4. Note technique

OFFRES	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME	GéoNord IRH	ALISE
MOYENS HUMAINS ET MATERIELS (15 points)	14,0	15,0	12,0
METHODOLOGIE PROPOSEE (25 points)	21,0	17,0	22,0
NOTE TECHNIQUE (40 points)	35,0	32,0	34,0
CLASSEMENT PROVISoire (Critère Valeur technique)	1	3	2

3.3. Prix des prestations

OFFRES	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME	GéoNord IRH	ALISE
PRIX DE L'OFFRE - TOTALITÉ DU MARCHÉ (HT)	35 343,00 €	50 432,00 €	39 950,00 €
NOTE (60 points)	60,0	42,0	53,1
CLASSEMENT PROVISoire (Critère Prix)	1	3	2

3.4. Notation globale et classement

OFFRES	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME	GéoNord IRH	ALISE
MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS (15 points)	14,0	15,0	12,0
MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE (25 points)	21,0	17,0	22,0
NOTE TECHNIQUE (40 points)	35,0	32,0	34,0
PRIX DE L'OFFRE - TOTALITÉ DU MARCHÉ (HT)	35 343,00 €	50 432,00 €	39 950,00 €
NOTE (60 points)	60,0	42,0	53,1
NOTE GLOBALE (100 points)	95,0	74,0	87,1
CLASSEMENT	1	3	2

IV. DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Au regard des éléments fournis, **LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME** présente l'offre la plus avantageuse et répondant aux exigences du cahier des charges.

La communauté de communes Avre Luce Noye décide de retenir **LA CHAMBRE D'AGRICULTURE** pour réaliser le programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (sous bassin versant de Mailly Raineval et Inval) : actualisation de l'étude initiale et rédaction du dossier d'enquête publique pour un montant total de **35 343,00 € HT**, soit **42 411,60 € TTC**.

Fait à Moreuil, le 12 octobre 2020

Le Président de la Communauté de
communes Avre Luce Noye

Alain DOVERGNE

